

La durée de séjour des étrangers

Dans la discussion concernant le droit de vote d'aucuns avancent que dans certaines communes les étrangers risqueraient d'avoir la majorité et pourraient de ce fait s'accaparer du pouvoir. "forum" reviendra dans un tout prochain numéro sur la part des immigrés dans les différentes communes du pays. En tout cas, pour le moment seule Larochette connaît un pourcentage supérieur à 50% (52%). Mais ce que les utilisateurs de cet argument négligent, c'est que personne n'a l'intention d'octroyer le droit de vote à tous les étrangers établis au pays. Une durée minimale de séjour est prévue dans toutes les propositions avancées jusqu'à ce jour. La directive communautaire proposée par la Commission Européenne prévoit la durée d'un mandat de conseiller communal - à Luxembourg ce seraient 6 ans - comme minimum de séjour au pays avant qu'on puisse profiter du droit de vote.

Or, à Luxembourg il n'a pas été possible jusqu'ici de savoir combien d'étrangers seraient alors concernés par le droit de vote. Malgré les demandes répétées de L'ASTI et du CLAI le Ministre de la Sécurité Sociale s'est jusqu'à ce jour refusé de communiquer les données afférentes contenues dans les dossiers des assurances sociales. C'est donc une véritable première que peut présenter "forum" dans la suite, puisque le directeur de l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale a répondu positivement à une demande de

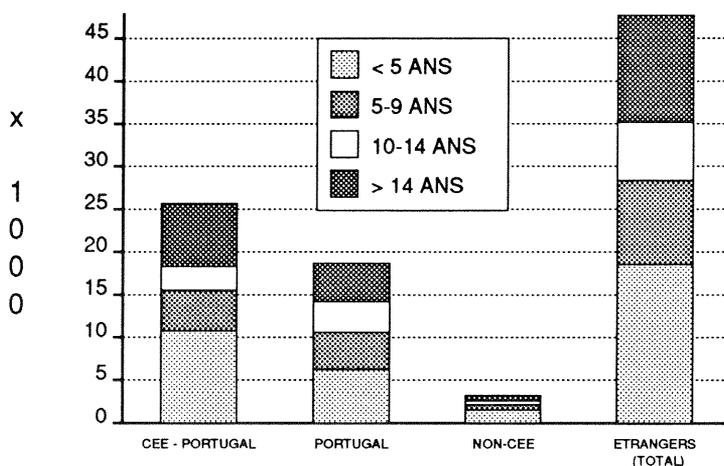
renseignement que nous lui avons adressée en janvier dernier.

Les données qui vont suivre concernent uniquement les personnes affiliées à un organisme de la Sécurité Sociale et en âge de travailler (15 à 65 ans). Elles ne renseignent pas la durée de séjour, mais la durée de leur carrière d'assurance. En outre la durée n'a pas été regroupée dans des classes permettant de faire une projection exacte sur le nombre d'électeurs potentiels selon les critères sus-mentionnés de la Commission de Bruxelles. N'empêche que ces chiffres donnent un premier ordre de grandeur:

Sur 47 716 étrangers affiliés le 31 décembre 1987 à la Sécurité Sociale, 61% étaient assurés depuis cinq ans ou plus. Chez les seuls Portugais cette proportion monte à exactement deux tiers. La nationalité joue cependant un rôle moins important que le sexe: Alors que 32.7% des hommes ont une carrière d'assurance inférieure à 5 ans, ce sont 42.8% des femmes. Ceci s'explique aisément par le fait que les femmes interrompent plus tôt et plus fréquemment leur activité professionnelle. Cette différence ne permet donc pas de conclure à une durée de séjour moins longue. Pour le moment nous ne disposons pas de chiffres plus précis, mais nous espérons bien pouvoir les ventiler de façon plus exacte encore dans les mois qui viennent.

CARRIERE D'ASSURANCE ININTERROMPUE

DES ETRANGERS RESIDANTS AU LUXEMBOURG



Il est donc clair que la durée de séjour des immigrés au Luxembourg est actuellement très élevée. 40.5% vivent ici depuis 10 ans et plus. Chez les hommes portugais ce chiffre monte même à 52.3%! (Chez les femmes portugaises il tombe il est vrai à 28.8%.) Ces gens sont donc assez bien enracinés et ne risqueraient guère de provoquer le chambardement complet de la vie politique au cas où on leur accorderait le droit de vote. On peut même supposer qu'ils ne sont guère moins bien informés que la moyenne des Luxembourgeois.

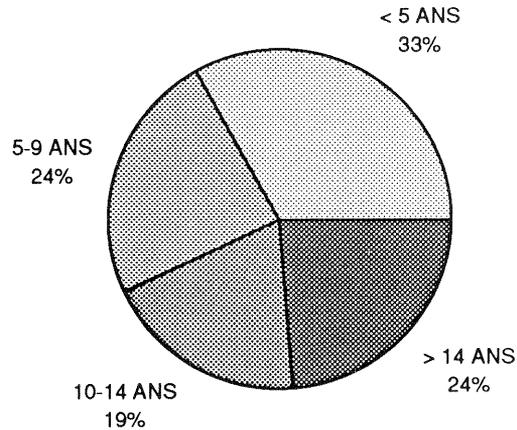
40.5% des étrangers, plus de la moitié des hommes portugais, ont donc sans restriction aucune le droit de demander la nationalité luxembourgeoise. En y ajoutant leurs enfants mineurs qui l'acquerraient automatiquement ensemble avec leurs parents, il faut croire que le réservoir des Luxembourgeois potentiels est immense. Et pourtant les derniers chiffres publiés par le STATEC (annuaire statistique 1988/89, p. 69) parle un tout autre langage: 297 naturalisations en 1985, 275 en 1986, 170 en 1987. Parmi elles respec-

(...). Mon pays est actuellement le champion en matière d'intégration des immigrés. (...) Les modalités pour acquérir la nationalité luxembourgeoise sont les plus souples de toute la Communauté" (LW, 17/3/1989), et de refuser la proposition de directive de la Commission. "forum" va revenir sur l'affirmation que ces modalités seraient les plus faciles à Luxembourg. Le fait est que les immigrés ne le comprennent pas ainsi. Une écrasante majorité voudrait conserver sa nationalité d'origine. Pourquoi donc? Quel homme politique s'en est jamais soucié en prônant la naturalisation au lieu du droit de vote? La nationalité n'est-elle pas pour beaucoup comme un dernier lien symbolique avec la patrie des ancêtres qu'on ne veut couper à la légère, et certainement pas dans la première génération émigrée? Le refus d'accéder à la nationalité luxembourgeoise n'exprime-t-il pas aussi un sentiment de frustration: on ne se sent pas encore assez accepté pour qu'on ose ce dernier pas? Allez demander aux Capverdiens: Ils ont été remarquablement nombreux à se faire naturaliser, et pourtant ils sont toujours traités de "sales nègres"! La naturalisation leur a-t-elle vraiment facilité l'intégration dans la société luxembourgeoise? La réponse sera le plus souvent négative. On ne peut dans ces conditions que féliciter le Parti Démocratique qui a fait une véritable ouverture dans son programme électoral en préconisant des mesures visant à faciliter l'acquisition de la double nationalité (Journal, 4-5/3 et 5/4/1989). Il me semble que ce serait une mesure de transition à favoriser.

Terminons ce bref commentaire par un regret. Les données dont dispose l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale ne remontent pas très loin dans le

PORTUGAIS

DUREE D'AFFILIATION ININTERROMPUE



temps. Il ne sera donc pas possible de reconstituer par exemple la durée moyenne de séjour des innombrables Italiens qui sont passés par le Luxembourg depuis plus d'un siècle. Les historiens devront se contenter des chiffres (tout aussi discutables) puisés dans les registres de la police des étrangers des différentes communes (voir graphique de l'exposition, supra p. 23). Ceux-ci, il est vrai, sont bien éloquentes pour détruire le mythe d'une intégration facile et rapide des Italiens dans la société luxembourgeoise dont ne cessent de se vanter certains hommes politiques luxembourgeois.

m.p.